

PROTOCOLE DE MADRID

NOTE CONCERNANT LE DÉPÔT

FORMULAIRE TYPE 6 (FT6) : CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL

Règle 18^{ter}.3) du règlement d'exécution

Utilisez ce formulaire lorsque l'Office a préalablement notifié le Bureau international d'un refus provisoire total (au moyen du FT3A) et qui, une fois toutes les procédures devant l'Office achevées, décide de confirmer le refus total de l'enregistrement international.

[Fin]